

Annexe

•Le calendrier des opérations pour 2021 :

- le 5 février 2021 : date limite d'envoi des créations dans les académies ;
- du 8 février 2021 au 19 mars 2021 : sélection par le jury académique, et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2021 ;
- du 10 mai 2021 au 17 mai 2021 : sélection par le jury national ;
- du 7 juin 2021 au 11 juin 2021 : remise nationale des prix.

•Les prix décernés au niveau national :

- Six prix « non au harcèlement », répartis par cycle/âge et type de support :
 - Deux prix « école élémentaire », affiche et vidéo, accessible dès la classe de CP ;
 - Deux prix « collège », affiche et vidéo ;
 - Deux prix « lycée » (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo.
- Deux prix spéciaux harcèlement sexiste et sexuel, collège et lycée.
- Un prix cyber, toutes catégories et âges confondus, sous forme d'une vidéo.
- Deux prix « Mentions coup de cœur des élèves », affiche et vidéo (MAE).
- Un prix « Mention coup de cœur des professionnels de la communication » (DELCOM, Rose Carpet) ».